

Image not found or type unknown



Litige concernant les frais de résiliation avec neuf sfr

Par **karyne63**, le **13/07/2009** à **13:28**

Bonjour,
Je viens de recevoir un courrier d'une boîte de recouvrement intrum justicia me demandant de régler la somme de 52,99 € pour les frais de résiliation de mon abonnement chez neuf sfr.
Le contrat internet que j'ai signé été chez club internet dans lequel il ni avait pas de frais de résiliation. Et suite au rachat de Ci neuf me demande de régler ces frais alors que je n'ai signé aucun contrat chez eux. En ont ils le droit? Que puis je faire?